

Pierre et Vacances

Assemblée générale du 31 mars 2022
Vingt-quatrième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Pierre et Vacances

Assemblée générale du 31 mars 2022

Vingt-quatrième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de douze mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser l'opération de réduction de capital social non motivée par des pertes réalisées d'un montant total de 98 835 695,37 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action qui sera ramenée de 10 euros à 0,01 euro, montant qui sera affecté à un compte de prime d'émission indisponible et qui pourra être ultérieurement réincorporé au capital ou utilisé pour amortir des pertes réalisées par votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 98 934 630 euros à un montant de 98 934,63 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2022

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby

ERNST & YOUNG et Autres

Anne Herbein